



FICHE PRODUIT

Gaz domestique

- 98% des accidents de gaz ont pour cause la vétusté des installations, l'absence d'entretien et les comportements imprudents.
- Dans 50% des logements : la sécurité de l'installation au gaz est insuffisante voire dangereuse (même si 80% des usagers pensent que leur installation est sûre).

Risques

- L'asphyxie : provoquée par le monoxyde de carbone (CO), gaz inodore, provenant d'un dysfonctionnement.
- L'explosion : concerne les personnes sur le lieu d'origine et le voisinage. Graves conséquences : brûlures, handicaps permanents, décès.

Une installation électrique sûre est composée :

- D'une installation en bon état et une aération efficace,
- D'un ramonage régulier des conduits d'évacuation par un professionnel (demander le certificat de ramonage).
- D'une installation électrique reliée à la terre et conforme à la norme C15-100.

Conseils d'utilisation

• Cuisinières à gaz :

- Fermer le robinet d'alimentation de l'appareil après chaque usage.
- Placer une barrière empêchant l'accès aux boutons de la cuisinière, si vous avez des enfants en bas âge.
- Le système de sécurité VISSOGAZ est obligatoire depuis 1996, ne jamais monter le tuyau sans le fixer au robinet d'alimentation.
- Vérifier la durée d'utilisation la durée de vie de votre flexible : 5 ans, 10 ans ou sans date limité d'emploi., ne jamais le mettre en contact avec une surface chaude.
- Préférer les brûleurs munis d'une sécurité (coupure de l'alimentation si un courant d'air ou un liquide éteint la flamme).

Conseils d'utilisation (suite)

• Bouteilles de gaz :

- Fermer le robinet d'alimentation après chaque utilisation.
- Vérifier la durée d'utilisation du tuyau et le remplacer si nécessaire.
- Si vous utilisez un détendeur, le tourner vers le mur.
- Ne jamais stocker une bouteille de gaz dans un placard ou au sous-sol, ni en position allongée.

• Gaz en camping :

- Choisir un support stable pour poser le réchaud à gaz, ne jamais l'utiliser près d'une source de chaleur.
- Eloigner les enfants lors de l'utilisation de ce dernier.
- Choisir un matériel avec un système de valves de sécurité.
- Respecter les consignes d'utilisation.

• Aérosols :

- Ranger tous les produits aérosols après chaque utilisation, hors de portée des enfants.
- Ne jamais diffuser un produit, sous forme d'aérosols, près d'une flamme.

• Chauffe-eau :

- Vérifier que les chauffe-eau, non raccordés à un conduit d'aération, sont munis d'un système triple sécurité (demander à un professionnel).



En cas d'accident

►► En cas de fuite de gaz : sans prendre de risque

- Se déchausser pour éviter de provoquer une étincelle (gravier sous les semelles...)
- N'utiliser aucun interrupteur (lumière, appareils), ni disjoncteur, ne pas téléphoner de chez vous, prendre l'escalier, frapper à la porte des voisins, ne pas sonner .
- Faire un courant d'air en priorité dans la pièce d'origine de la fuite.
- Fermer le robinet d'arrivée de gaz de l'appareil ou l'arrivée générale
- Si la fuite persiste, emmener sa famille dehors, appeler le 112 ou le 18

►► En cas de fuite de gaz enflammée : sans prendre de risque

- Fermer l'arrivée de gaz de l'appareil, se protéger les mains.
- Ne jamais tenter d'étouffer les flammes (flammes = pas d'explosion).
- Si vous ne pouvez pas fermer l'arrivée de gaz, mouiller autour des flammes.
- Appeler le 112 ou le 18, suivre les consignes et ne raccrocher qu'avec l'autorisation des secours

CALYXIS, Pôle d'expertise du risque

94, Rue des Ors - BP 68622 - 79026 Niort Cedex

Tél : 05 49 04 66 77 - Fax : 05 49 04 66 76

Email : calyxis@calyxis.fr - www.calyxis.fr



FICHE PRODUIT

Gaz domestique

- 98% des accidents de gaz ont pour cause la vétusté des installations, l'absence d'entretien et les comportements imprudents.
- Dans 50% des logements : la sécurité de l'installation au gaz est insuffisante voire dangereuse (même si 80% des usagers pensent que leur installation est sûre).

Risques

- L'asphyxie : provoquée par le monoxyde de carbone (CO), gaz inodore, provenant d'un dysfonctionnement.
- L'explosion : concerne les personnes sur le lieu d'origine et le voisinage. Graves conséquences : brûlures, handicaps permanents, décès.

Une installation électrique sûre est composée :

- D'une installation en bon état et une aération efficace,
- D'un ramonage régulier des conduits d'évacuation par un professionnel (demander le certificat de ramonage).
- D'une installation électrique reliée à la terre et conforme à la norme C15-100.

Conseils d'utilisation

• Cuisinières à gaz :

- Fermer le robinet d'alimentation de l'appareil après chaque usage.
- Placer une barrière empêchant l'accès aux boutons de la cuisinière, si vous avez des enfants en bas âge.
- Le système de sécurité VISSOGAZ est obligatoire depuis 1996, ne jamais monter le tuyau sans le fixer au robinet d'alimentation.
- Vérifier la durée d'utilisation la durée de vie de votre flexible : 5 ans, 10 ans ou sans date limité d'emploi., ne jamais le mettre en contact avec une surface chaude.
- Préférer les brûleurs munis d'une sécurité (coupure de l'alimentation si un courant d'air ou un liquide éteint la flamme).

Conseils d'utilisation (suite)

• Bouteilles de gaz :

- Fermer le robinet d'alimentation après chaque utilisation.
- Vérifier la durée d'utilisation du tuyau et le remplacer si nécessaire.
- Si vous utilisez un détendeur, le tourner vers le mur.
- Ne jamais stocker une bouteille de gaz dans un placard ou au sous-sol, ni en position allongée.

• Gaz en camping :

- Choisir un support stable pour poser le réchaud à gaz, ne jamais l'utiliser près d'une source de chaleur.
- Eloigner les enfants lors de l'utilisation de ce dernier.
- Choisir un matériel avec un système de valves de sécurité.
- Respecter les consignes d'utilisation.

• Aérosols:

- Ranger tous les produits aérosols après chaque utilisation, hors de portée des enfants.
- Ne jamais diffuser un produit, sous forme d'aérosols, près d'une flamme.

• Chauffe-eau:

- Vérifier que les chauffe-eau, non raccordés à un conduit d'aération, sont munis d'un système triple sécurité (demander à un professionnel).



En cas d'accident

►► En cas de fuite de gaz : sans prendre de risque

- Se déchausser pour éviter de provoquer une étincelle (gravier sous les semelles...)
- N'utiliser aucun interrupteur (lumière, appareils), ni disjoncteur, ne pas téléphoner de chez vous, prendre l'escalier, frapper à la porte des voisins, ne pas sonner .
- Faire un courant d'air en priorité dans la pièce d'origine de la fuite.
- Fermer le robinet d'arrivée de gaz de l'appareil ou l'arrivée générale
- Si la fuite persiste, emmener sa famille dehors, appeler le 112 ou le 18

►► En cas de fuite de gaz enflammée : sans prendre de risque

- Fermer l'arrivée de gaz de l'appareil, se protéger les mains.
- Ne jamais tenter d'étouffer les flammes (flammes = pas d'explosion).
- Si vous ne pouvez pas fermer l'arrivée de gaz, mouiller autour des flammes.
- Appeler le 112 ou le 18, suivre les consignes et ne raccrocher qu'avec l'autorisation des secours

CALYXIS, Pôle d'expertise du risque

94, Rue des Ors - BP 68622 - 79026 Niort Cedex

Tél : 05 49 04 66 77 - Fax : 05 49 04 66 76

Email : calyxis@calyxis.fr - www.calyxis.fr